

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 JUIN 2024

Nombre de membres composant 33 le Conseil

Nombre de membres présents à 21 la séance

Nombre de membres représentés 5 Nombre de membres non 7

représentés

Le mardi 18 juin 2024 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Julien KARAM, Madame Laura MANACH, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Anne MAROLLEAU donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Frédéric GOMES donne procuration à Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Murielle VILLETELLE donne procuration à Monsieur Michel DESTOUCHES, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Carmen PEREZ donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S):

Madame Virginie TOLLARD, Madame Séverine DOS SANTOS, Madame Luisa DOLOGUELE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime OUANOUNOU

Président de séance : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 1

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PREAMBULE - Monsieur Olivier DOSNE, Maire

Mes chers collègues,

Je vous propose de désigner Monsieur Maxime OUANOUNOU comme secrétaire de séance.

Principaux textes réglementaires	- article	L.2121-15	du	Code	Général	des	Collectivités
	Territoriales						

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article unique: Désigne Monsieur Maxime OUANOUNOU comme secrétaire de séance.

Le Maire - M. Olivier DOSNE

Le secrétaire de séance - Monsieur Maxime

OUANOUNOU

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 2 4 JUIN 2024

Télétransmise au contrôle de légalité le : 2 4 JUIN 2024

A Joinville-le-Pont le